

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	19

Date de la convocation :	le 28 septembre 2022
Date de publication électronique :	le 20 octobre 2022

Séance du 04 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrice CARVALHO, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEBOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIERES, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Madame Kristine FOYART remplacée par Monsieur Éric FOURDRINIER.

Absents non représentés : Madame Nadine SANTUNE, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Jean-Pierre CZEPLYNSKI, Alain FOURNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Claude LEBON, Denis MESSIO, Patrick PEYR.

Suppléant présent sans voix délibérative : Patrick BOUCHER.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Accord du SEZEO pour une prise de participation de la SEM OISE ENERGIES RENEUVELABLES dans une société dédiée au développement des stations de recharges haute puissance pour véhicules électriques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1524-5, alinéa 15,

Vu les statuts de la SEM OISE ÉNERGIES RENEUVELABLES,

Considérant que le SEZEO dispose de 6 sièges au Conseil d'Administration de la SEM OISE ÉNERGIES RENEUVELABLES,

Le Président expose que la SEM Oise énergies renouvelables souhaite favoriser la mobilité électrique et développer une offre de bornes de recharge pour véhicules électriques à haute puissance (50 kw à 360 kw), aussi appelés superchargeurs.

Pour ce faire, la SEM a besoin de s'appuyer sur des spécialistes. C'est pourquoi il est envisagé de créer une société dédiée avec la société LVH, holding de la société C-CAR, actuellement basée à Thourotte (déménagement prévu à Ressons sur Matz d'ici fin 2022), qui est un acteur local et reconnu dans l'installation et la maintenance des bornes de voirie.

Il est envisagé la création d'une Société par Actions Simplifiées au capital de 100 000 €. LVH en serait l'associé majoritaire avec 51 % du capital détenu et aurait la Présidence de cette société. La SEM participerait à hauteur de 49 % du capital.

Cette société aurait pour objet dans un premier temps l'implantation et l'exploitation d'une station de recharge dans la ZAC Paris Oise de Longueil Sainte Marie, en sortie de l'autoroute A1 ; si l'expérience est concluante, il serait possible de l'étendre.

Après avoir exposé les principales caractéristiques de cette société, le Président invite les membres à débattre et à émettre son accord préalable à la SEM OISE ÉNERGIES RENEUVELABLES pour sa prise de participation,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

AUTORISE la prise de participation de la SEM OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES dans une société dédiée au développement de stations de recharge pour véhicules électrique de haute puissance.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA